

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0006596.2026.002			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	LA FRANCHE		Autorité	BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15)	
	Adresse	28 RUE PRINCIPALE 39600 La Ferté		Adresse	Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy	
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France
					Code ISO	FR
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Exportation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	24 septembre 2026 18:12:16 +02 (CET)	Nom et signature	BUREAU ALPES CONTROLES	Certificat valable du	24/09/2026 au 31/12/2027	
Lieu	Annecy (FR)	Digitally signed by: BUREAU ALPES CONTROLES on 2026-09-24 16:15:02 UTC				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Mout de Whisky		Biologique
	Whisky		Biologique
	1000 Fleurs de Sureau		Biologique
	C'est le Printemps		Biologique
	Iris: Bière éphémère		Biologique
	Anadipsie: Bière éphémère		Biologique
	L'affranchie Lager: Bière éphémère		Biologique
	L'affranchie Grapal: Bière éphémère		Biologique
	Tu vas déguster Bière éphémère		Biologique
	Franche de Pain Bière éphémère		Biologique
	Fee Buleuse Bière éphémère		Biologique
	La Franchie: bière de fermentation spontanée		Biologique
	La Franche: aromatisée aux fruits		Biologique
	La Franche d'en bas Blonde		Biologique
	La Franche de vie Ambree		Biologique
	La Franche forte		Biologique
	La Franche Galle Blanche		Biologique
	La Franche Ipane Brune		Biologique
	La Franche Neipa du 39		Biologique
	La Franche Profonde Bonde		Biologique
	La Franche Saison		Biologique
	La Franche Sur Mer		Biologique
	La Franche Triple		Biologique
	La Planche		Biologique
	Bieraigre		Biologique
	Vinaigre de bière		Biologique
Liqueurs		Biologique	
Père Amer		Biologique	
II.2 Quantité de produits			
II.3 Informations sur les terres			
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs			
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées			
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5		
Préparation	Fabrication de bière à façon Process conforme au mode de production biologique	• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant			
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848			
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC		
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf		

II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ